



Papeete le 22 février 2016

La Secrétaire Générale de la fédération UNSA EDUCATION de Polynésie

à

Monsieur le Président de la République

Objet : audience du 22 février 2016

Monsieur le Président de la République,

1) En novembre 2008, nous nous sommes insurgés contre la suppression de l'ITR (Indemnité Temporaire de Retraite) décidée par le gouvernement central sans aucune concertation. La mise en place d'un régime alternatif pour compenser la perte de l'ITR actée dans le relevé de conclusion du 21 novembre 2008 n'est toujours pas effective. Après 2018, l'ITR sera dégressif de 10% par an jusqu'à disparaître en 2028. La situation des retraités de la fonction publique de l'état sera catastrophique. Depuis votre élection en 2012, nous n'avons pas encore eu l'occasion de traiter ce dossier (cf PJ 1 et 2).

Nous avons alerté la ministre des Outre-mer Mme PAU LANGEVIN par le biais de son conseiller technique et juridique Mr CABRERA qui m'a reçue le 10 mars 2015. En présence du Secrétaire Général du Haut Commissaire, Mr Gilles CANTAL, il avait été envisagé la mise en place rapide d'une commission de travail avec les partenaires sociaux sur ce dispositif. A ce jour, soit presque un an après, rien n'a été fait. Nous estimons qu'un système de compensation est indispensable pour enrayer la paupérisation sans précédent des retraites des fonctionnaires de Polynésie. C'est pourquoi nous demandons que des négociations s'ouvrent rapidement pour qu'ensemble nous puissions trouver une solution rapide et concrète. L'attente des collègues est forte.

2) Sur le plan des moyens humains, un des points phares du programme présidentiel était la création de 60 000 postes sur 5 ans dans l'Éducation nationale. Pour la mise en œuvre de la réforme du collège, 4 000 créations sont prévues sur 2 ans.

Toutefois, nous déplorons en Polynésie française des suppressions de postes depuis 2010. Pour la rentrée 2016 il est annoncé la suppression de 35 postes dans le 1^{er}



degré et 15 dans le second degré, alors que nous ouvrons un nouvel établissement, le collège de Teva I Uta, que nous mettons en place la réforme du collège ainsi que la rénovation des Centres d'Éducation aux Technologies Appropriées au Développement (CETAD).

Cette ouverture ne prévoit qu'un poste de CPE et d'Infirmière scolaire mais aucune création en personnel enseignant et non enseignant.

La fédération Unsa Éducation regrette le manque criant de dotation en personnels administratifs et ATRF. Il en va du bon fonctionnement des établissements et du système éducatif polynésien.

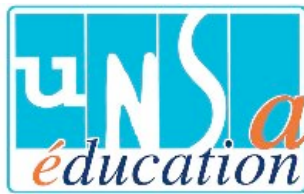
3) Depuis quelques temps, nous constatons une dégradation de notre statut et de nos conditions de travail.

En effet, au niveau des personnels de l'éducation, nous demandons que la convention 2017-2027 soit rédigée sans ambiguïté, surtout sur la mise à disposition des personnels et l'aménagement du temps de travail (cf PJ 3). Nous sommes actuellement confrontés à une non applicabilité de textes nationaux à cause de la loi organique de 2004 (NBI, régimes indemnitaires).

Nous souhaitons votre soutien pour qu'une extension juridique de ces textes nationaux à la Polynésie française soit faite rapidement. Les personnels de l'état exerçant au « Fenua » doivent pouvoir bénéficier des mêmes régimes indemnitaires que les collègues de métropole.

Par ailleurs, nous constatons aussi une iniquité avec les autres fonctionnaires de l'état concernant les congés administratifs (cf PJ 4). En effet, depuis une décision du Tribunal Administratif de Nouméa datant d'avril 2014, le vice-rectorat a décidé de ne plus prendre en charge les frais de transport inhérents aux congés administratifs depuis 2015. Pourtant, les personnels exerçant dans les autres administrations telles que le haut-commissariat, bénéficient encore de cette prise en charge. Cette situation n'est pas acceptable. Vous voudrez bien trouver en pièces jointes les documents relatifs à notre action auprès du Ministère de l'éducation Nationale afin que la mesure soit rétablie.

En outre, nous souhaitons la mise en place d'un CHSCT déjà présent dans tous les secteurs de la fonction publique de l'Etat sauf à l'Education. Nous sommes environ 6 000 fonctionnaires à être exclus de ce dispositif. Il est urgent d'apporter une réponse sur ce dossier. La santé, la sécurité et les conditions de travail sont des points essentiels qui doivent être traités de manière institutionnelle et réglementaire.



Enfin, nous tenons à affirmer notre ferme volonté à rester fonctionnaires d'état, cotisant à la Sécurité Sociale, payés par l'Etat. Aussi, nous nous opposons fortement au transfert de notre masse salariale au Pays et à l'affiliation à la CPS (caisse de prévoyance sociale de Polynésie). Notre position est donc claire sur un éventuel transfert de la dotation globale de compensation (DGC).

Je vous prie de recevoir, monsieur le président de la République, l'expression de ma parfaite considération

Diana YIENG KOW

UNSA Education Polynésie

- PJ : 1) Relevé de conclusion du 21/11/2008
2) Protocole d'accord de fin de conflit du 25/11/2008
3) Proposition Convention Etat - Pays
4) Documents divers sur les congés administratifs